

JUILLET AOÛT 2019

Que s'est il passé en juin ?



KERMESSE ECOLE SAINT FRANÇOIS
DIMANCHE 16 JUI



FETE DE L' ECOLE JULES VERNE
DIMANCHE 30 JUI

A l'approche des vacances les écoles ont réalisé leur kermesse respective pour le plus grand plaisir des Erceéens. Félicitations à tous les enfants, aux équipes enseignantes et aux parents qui se sont mobilisés.

Une fin de mois de juin marquée par la Canicule !

CANICULE : Constitution d'une R.C.S.C (Réserve Communale de la Sécurité civile)

Devant les périodes de canicule de plus en plus fréquentes, la municipalité a l'obligation de constituer une Réserve communale de la Sécurité Civile. Certains d'entre vous ont déjà été contactés et se sont engagés, nous les en remercions.

Vous avez près de chez vous des personnes fragiles ou vous désirez vous investir auprès des personnes en difficulté, inscrivez vous en mairie pour faire partie de la R.C.S.C.

Pas de bulletin en août, rendez-vous début septembre, passez un agréable été



Bulletin municipal : Ce bulletin mensuel est à votre disposition dans les commerces, à la mairie, à l'îlot z'enfants (ALSH), à l'îlot mots (bibliothèque). N'hésitez pas à le demander. Vous pouvez également le télécharger gratuitement

Présents : DERVAL Patrick, BERTIN Isabelle, MARTIN Rémy, HUBERT Armelle, ÉON Christophe, DELÉPINE Didier, FILÂTRE Félicien, THÉPAUT Isabelle, MANROT Crystel, RABANNE Myriam, SIRODOT Loïc, PLISSONNEAU Yann, BRÉHIER Sylviane, BOULIGAND Laëtitia,

Absents excusés: LE MÉE Philippe, HARDAT Bénédicte, FORESTELLO Fabien, RENAUD Sébastien

Absente non excusée : PAITEL Patricia

Travaux de réhabilitation et d'extension de l'école publique Jules Verne : déclaration sans suite et décision de report

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport d'analyse des offres de la consultation des entreprises relative aux travaux de réhabilitation et d'extension de l'école publique Jules Verne. 3 lots (lot 1- désamiantage, lot 3 – charpente, et lot 14 – VRD aménagements extérieurs) sont infructueux

puisqu'ils n'ont reçu aucune offre. Les offres des 11 autres lots sont pour partie assez élevées, pour une enveloppe totale supérieure de 129 000 € à l'estimatif financier réalisé par le maître d'œuvre, soit 19%, sans tenir compte des 3 lots infructueux, voire 145 000 € de plus soit 24% de plus en incluant les options.

Monsieur le Maire rappelle que cette enveloppe dépasse largement les crédits d'investissement inscrits au budget primitif 2019 pour cette opération et propose en conséquent de reporter ces travaux à l'été 2020 pour se laisser le temps de travailler avec le maître d'œuvre sur d'éventuelles économies à faire et afin de relancer une consultation des entreprises à l'automne 2019 pour espérer obtenir des offres moins élevées.

Il met cette proposition en délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Vu l'absence d'offre pour les lots 1 « Désamiantage », 3 « Charpente » et 14 «VRD-aménagements extérieurs »
- Vu le budget primitif communal 2019 dont les crédits consacrés à l'opération « réhabilitation et exten-

sion de l'école publique Jules Verne » sont insuffisants au regard des offres reçues

- DECIDE de déclarer la consultation sans suite

- AUTORISE le Maire à la déclarer sans suite au nom de la commune pour un motif d'intérêt général et plus précisément un motif économique

- DECIDE de retravailler le projet avec le maître d'œuvre et de reporter les travaux de réhabilitation et d'extension de l'école publique Jules Verne à l'été 2020

- AUTORISE le Maire à lancer une nouvelle consultation des entreprises à l'automne 2019.

Déclaration d'intention d'aliéner : parcelles ZP 3 et 4

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, renonce à faire valoir son droit de préemption urbain sur la déclaration d'intention d'aliéner présentée par Maître HUNAULT de Châteaubriant concernant les parcelles ZP 3 et 4 d'une superficie totale de 13600 m² au lieu-dit « les clo-teaux ».

Présents : DERVAL Patrick, BERTIN Isabelle, MARTIN Rémy, HUBERT Armelle, ÉON Christophe, DELÉPINE Didier, THÉPAUT Isabelle, BOULIGAND Laëtitia, FORESTELLO Fabien, RENAUD Sébastien, RABANNE Myriam, BRÉHIER Sylviane, SIRODOT Loïc.

Absents excusés : PLISSONNEAU Yann, LE MÉE Philippe, MANROT Crystel, FILÂTRE Félicien, PAITEL Patricia, HARDAT Bénédicte.

Avis sur le projet éolien de Rougé dans le cadre d'une enquête publique

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter présentée par la société « Éoliennes de Rougé SAS » en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un parc éolien, composé de trois aérogénérateurs et d'un poste de livraison

sur le territoire de la commune de Rougé.

Transfert de la propriété des ouvrages électriques Orange

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal deux conventions proposées par le SDE 35 et Orange relatives à l'enfouissement coordonné des réseaux électriques et des communications électroniques.

Il est proposé 2 options pour les opérations d'enfouissement à venir :

- *Option A* : Orange utilise un fourreau de liaison entre les chambres et les fourreaux de branchements moyennant une redevance annuelle de 0,57€ par mètre linéaire de fourreau envers la collectivité. La collectivité est propriétaire d'un second fourreau pour le déploiement de la fibre optique et est responsable de l'entretien, la maintenance et des réparations de ses ouvrages et assure à ce titre la gestion des DT-DICT auprès du guichet unique.

- *Option B* : Orange utilise un fourreau de liaison entre les chambres et les fourreaux de branchements. Elle est propriétaire d'un second fourreau dédié à la collectivité pour le déploie-

ment de la fibre optique pour lequel la collectivité ou son gestionnaire de fibre optique est redevable d'une contribution aux frais de gestion annuelle de 0,15€ du mètre linéaire. Orange est responsable de l'entretien, la maintenance et des réparations de ses ouvrages et assure à ce titre la gestion des DT-DICT auprès du guichet unique.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'opter pour l'option B et autorise le Maire à signer la « convention locale pour l'enfouissement coordonné des réseaux aériens de communications électroniques de Orange et des réseaux aériens de distribution d'électricité établis sur supports communs » tripartite entre Orange, le SDE 35 et la commune.

Déclaration d'Intention d'Aliéner

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, renonce à faire valoir son droit de préemption urbain sur la déclaration d'intention d'aliéner présentée par Maître LE COULS de Bain de Bretagne concernant les parcelles C 974 et 988 d'une superficie

totale de 1205 m², situées au 3 rue des Rhododendrons.

Réhabilitation du poste de refoulement des Ajoncs d'Or : choix d'une entreprise

Armelle HUBERT, Adjointe au Maire en charge de l'assainissement, rappelle aux membres du Conseil Municipal que le poste de refoulement des Ajoncs d'Or est hors d'usage. Il convient de remplacer l'équipement. Mme HUBERT expose les devis des 2 entreprises qui ont bien voulu présenter une offre pour le renouvellement du poste et le remplacement de l'armoire électrique.

Après délibération et sur proposition de la commission « assainissement », le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de retenir l'offre de réhabilitation complète du poste de refoulement hors armoire électrique de Brémaud Epur pour un montant de 13550 € HT.

Extension de la capacité de la lagune : Lancement d'une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre

Armelle HUBERT, adjointe au Maire en charge de l'assainissement, rappelle que la commune a décidé d'augmenter la capacité de traitement de la station d'épuration et que le système retenu est le filtre planté de roseaux avec traitement poussé du phosphore. Le dossier Loi sur l'Eau réalisé par le cabinet NTE a été accepté par le DDTM d'Ille et Vilaine. Un arrêté préfectoral en date du 24 juin 2019 fixe les prescriptions spécifiques de la station d'épuration.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de lancer une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension de la capacité de la lagune. Il fixe les critères de sélection comme suit : 60% valeur technique (références et méthodologie) et 40% pour le prix.

Participation de la commune de Teillay aux frais de fonctionnement de l'ALSH – années 2017 et 2018

Madame BERTIN, Adjointe au Maire en charge de l'enfance, rappelle aux membres du conseil municipal que la commune de Teillay participe aux frais de fonctionnement de l'ALSH au prorata du nombre d'enfants de Teillay qui fréquentent l'ALSH.

Elle présente les résultats financiers de fonctionnement de l'ALSH pour **l'année 2017** :

Dépenses de fonctionnement : 87 829,12 € / Recettes de fonctionnement : 64 011,75 €

Elle présente ensuite les résultats financiers de fonctionnement de l'ALSH pour **l'année 2018** :

Dépenses de fonctionnement : 100 543,03 € / Recettes de fonctionnement : 71 068,90 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

approuve les comptes financiers de l'ALSH de 2017 qui font apparaître un déficit de fonctionnement de 23 817,37 € et ceux de 2018 qui font apparaître un déficit de fonctionnement de 29 474,13 €

considérant que le récapitulatif des journées d'accueil s'élève en **2017** à 522,5 pour les enfants de Teillay et à 946 pour les enfants d'Ercé en Lamée, et que l'on compte 89 journées enfants de l'extérieur entièrement prises en charge par la commune d'Ercé-en-Lamée.

considérant que le récapitulatif des journées d'accueil s'élève en **2018** à 731 pour les enfants de Teillay et à 948 pour les enfants d'Ercé en Lamée, et que l'on compte 148 journées enfants de l'extérieur entièrement prises en charge par la commune d'Ercé-en-Lamée

fixe la participation de la commune de Teillay à 7990,10 € et celle d'Ercé en Lamée à 15 827,27 € pour l'exercice 2017.

fixe la participation de la commune de Teillay à 11 792,88 € et celle d'Ercé en Lamée à 17 681,25 € pour l'exercice 2018

précise que l'accueil des enfants de l'extérieur offre deux avantages : il diminue le reste à charge journalier et contribue à l'amélioration de la qualité des activités par la constitution de groupes d'enfants plus importants.

Confection des repas au restaurant scolaire : choix d'une entreprise

Isabelle BERTIN, Adjointe au Maire en charge de l'enfance et des services périscolaires, informe le Conseil Municipal que le contrat de prestation avec Armonys Restauration concernant la confection des repas au res-

taurant scolaire et à l'ALSH arrive à son terme le 28 août 2019. Une consultation a été lancée, à laquelle deux entreprises ont répondu : API Restauration et Armonys Restauration. Madame BERTIN présente le rapport d'analyse des offres préparé par les services de la commune.

Après délibération et analyse du rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer le marché restauration scolaire à la société Armonys Restauration, sise à Vannes, pour un contrat d'un an renouvelable 2 fois, à compter du 29 août 2019.

Création et déplacement de bateaux sur les trottoirs à la demande des particuliers

Rémy MARTIN, Adjoint au Maire en charge de la voirie, informe le Conseil Municipal que la commune a reçu des demandes de création de bateaux supplémentaires sur les trottoirs du bourg et des demandes de déplacement de bateau. Il propose d'accepter ces demandes sous certaines conditions : la création ou le déplacement devra être fait à la charge du demandeur et sous le contrôle de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte **la création de bateaux d'entrée de maison supplémentaires sur les trottoirs du centre bourg ou leur déplacement à la demande des particuliers dans les conditions suivantes :**

Le demandeur devra déposer une demande écrite auprès de la mairie sous la forme d'une déclaration de travaux qui devra être acceptée par le maire
Les travaux seront entièrement à la charge du demandeur

Les travaux devront inclure la pose de bordures granit et d'un enrobé à chaud ou à froid

Les trottoirs devront être remis en état de propreté par le particulier ou l'entreprise choisie pour les travaux

Le bateau devra respecter les normes fixées par la réglementation en vigueur relative à la hauteur et à la largeur des bateaux et s'harmoniser avec les bateaux des trottoirs de la rue,

Le service technique sera chargé du contrôle de la conformité des travaux avec l'autorisation délivrée par le maire.

Dégrèvement d'une taxe assainissement suite à une fuite d'eau

Le Maire invite les membres du Conseil Municipal à examiner la demande de dégrèvement de la part assainissement sur la facture d'eau de juin 2019 d'un habitant de la commune. En effet, une surconsommation d'eau liée à une fuite a été décelée lors du relevé de compteur par les services de Veolia.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, considérant que l'eau perdue n'a pas bénéficié du service de l'assainissement collectif, accorde à cet habitant un dégrèvement de taxe assainissement de 240,67 m3 pour un montant de 397,11 € HT.

Accord local pour la répartition des Sièges du Conseil communautaire de Bretagne porte de Loire Communauté

A la demande de Madame la Préfète, le Conseil communautaire de Bretagne porte de Loire Communauté en

date du 18 avril 2019, considérant les nouvelles possibilités d'accord local qui permettent d'augmenter le nombre de conseillers à un nombre maximum de 46 sièges, s'est prononcé sur cette nouvelle composition de l'organe délibérant à prendre en compte pour le prochain renouvellement des élus en 2020 :

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, se prononce en faveur de l'accord local retenu par BPLC pour la répartition des sièges de l'organe délibérant de Bretagne porte de Loire Communauté, à prendre en compte pour le prochain renouvellement des élus en 2020.

	Accord local retenu	Population en 2019
Bain de Bretagne	10	7243
Crevin	3	2767
Pléchatel	3	2749
Grand Fougeray	3	2455
Chanteloup	2	1830
Erce en Lamée	2	1497
La Dominelais	2	1367
Tresboeuf	2	1235
Poligné	2	1203
Pancé	2	1163
Le Sel de Bretagne	2	1097
Teillay	2	1066
St Anne Sur Vilaine	2	1008
Noé Blanche	2	992
Le Petit Fougeray	2	899
St Sulpice des Landes	1	801
Saulnières	1	754
La Bosse de Bretagne	1	648
Lalleu	1	577
La Couyère	1	495
Total des conseillers	46	31876

Utilisation de la salle polyvalente -Rue du Muguet

Comme vous avez pu le lire dans le compte rendu du conseil municipal, les travaux de l'école Jules Verne sont repoussés à juillet 2020. La salle polyvalente pourra donc être utilisée comme à l'accoutumée par les associations ou en location jusqu'à cette date.

Contactez la mairie au 02 99 44 30 16

INFORMATION OFFICIELLE

Référendum d'initiative partagée :

Pour le recueil des soutiens des électeurs à **la proposition de loi n°1867 visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris**, les électeurs peuvent déposer leur soutien dans leur mairie, en ligne sur le site

<https://www.referendum.interieur.gouv.fr/> ou physiquement dans l'une des 20 mairies listées dans l'arrêté préfectoral du 6 juin 2019 . Pour le canton, Bain de Bretagne est la commune référente pour le recueil informatif du soutien.

La période de consultation a été ouverte le 13 juin 2019 à minuit pour une durée de 9 mois, soit du 13 juin 2019 au 12 mars 2020.

Le **Service Public d'Assainissement Non Collectif de Bretagne Porte de Loire Communauté** va intervenir sur votre commune afin de réaliser les **contrôles périodiques de bon fonctionnement à partir de fin juin 2019**. Les personnes concernées vont réceptionner une proposition de rendez-vous par voie postale. Les interventions sur votre commune seront assurées par les agents de Bretagne porte de Loire Communauté et éventuellement un agent du cabinet AQUASOL.

C'est pour qui ? Les usagers n'étant pas raccordés au tout à l'égout et n'ayant pas été contrôlés par le Spanc depuis 8 ans.

Puis-je refuser ? Les contrôles sont obligatoires pour tous. Il est possible de décaler le rendez-vous 48H avant le passage prévu, en cas d'indisponibilité. Vous devrez proposer une autre date dans des créneaux d'interventions convenables. Sinon, vous serez soumis à une redevance de **55 € TTC pour le déplacement du technicien sans intervention**.

Nous vous rappelons que **le contrôle est soumis à une redevance de 99€ TTC**, facture que vous recevrez avec le compte rendu.



Contactez le SPANC au 02.99.43.36.36 ou au 07.61.12.71.98

TRIER tous LES EMBALLAGES PLASTIQUES : UN GRAND GESTE POUR LA PLANÈTE

Depuis le 1^{er} juin 2019, le Smictom des Pays de Vilaine simplifie le geste du tri : tous les emballages en plastique seront valorisés. Vous pourrez donc trier tous vos emballages sans modération

VERS PLUS DE RECYCLAGE

Jusqu'à maintenant, seuls les bouteilles et les flacons en plastique pouvaient être déposés dans le bac dédié, aux côtés des emballages en métal, des barquettes en aluminium, des briques alimentaires et des cartonnettes. Les autres types de plastiques n'étaient pas acceptés. Les enjeux environnementaux du recyclage étant incontournables, les acteurs de la filière ont modernisé les centres de tri et trouvé des débouchés pour valoriser les plastiques. Ces solutions permettent aujourd'hui de recycler beaucoup plus d'emballages. Une bonne nouvelle pour notre planète.

LE TRI SIMPLIFIÉ !

DEPUIS LE 1^{er} juin, vous pouvez déposer tous vos emballages sans exception dans le bac de tri. Un jeu d'enfant !

Désormais, une seule question à se poser : est-ce un emballage?

Si oui, alors il faudra le jeter dans le bac à couvercle jaune (ou vert). Les emballages en verre, eux, sont toujours à déposer dans le conteneur à verre. Pour rappel, Il est inutile de laver vos emballages, il suffit de bien les vider. Déposez les en vrac dans le bac. Vous pouvez si besoin les compacter pour gagner de la place, mais ne les imbriquez pas les uns avec les autres car cela nuirait à leur recyclage.

Plus d'infos : www.smictom-paysdevilaine.fr



À partir du 1^{er} JUIN

TOUS LES EMBALLAGES SE TRIERONT

Ce trié déjà

Ce qui changera

Plus de question à se poser, tous les emballages se trient. Si c'est un emballage, direction le bac jaune

+ NOUVEAU

Les sacs, les sachets et les films en plastique, les pots, les barquettes sont désormais recyclés

CITEO
Démontez ensemble une nouvelle vie à nos produits.

Suite à ce nouveau dispositif, vous pouvez contacter la mairie pour remarques et demandes concernant la capacité du bac jaune et sa fréquence de ramassage. Tél 02 99 44 30 16

FRELON ASIATIQUE : CONTACTER LA MAIRIE au

02 99 44 30 16

Les frais de destruction des nids sont pris en charge par La Communauté de Communes. En cas d'intervention individuelle par une autre entreprise que celles retenues par la Communauté de Communes, il n'y aura pas de prise en charge.

Avis aux Ercéens concernant la fermeture des agences EDF en France en 2019 :

- Pour en savoir plus sur la fermeture des agences EDF en 2019 : <https://www.agence-france-electricite.fr/actualites/agences-edf-fermeture/>

- Retrouvez toutes les informations sur les services d'EDF pour Ercé-En-Lamée : <https://www.agence-france-electricite.fr/edf/>

- Toutes les informations liées à l'ouverture de votre compteur de gaz auprès d'un fournisseur : <https://www.agence-france-electricite.fr/gaz-de-ville/ouverture-compteur-de-gaz/>



Le Point Accueil Emploi (PAE) de Bretagne Porte de Loire Communauté et l'agence de Pôle Emploi Rennes Est, vous proposent une journée « Job dating » afin de rencontrer les demandeurs d'emploi du territoire.

Vous cherchez à recruter ?

Vous étiez présent au forum de l'emploi

« UN JOB PRES DE CHEZ-VOUS » organisé au sein du Steriad l'année dernière ,

Vous souhaitez y participer cette année ?

Une date à retenir pour cette deuxième édition :

Le Jeudi 26 septembre 2019 de 10 h à 16 h

Salle des Fêtes de Bain de Bretagne

Si vous souhaitez participer à ce temps de rencontres et d'échanges, vous pouvez contacter Laurence CHIOCCONI - Point Accueil Emploi (PAE) communautaire

☎ 02 99 43 86 50 ou par mail à pae-bain@bretagneportede Loire.fr.

Vous pouvez également contacter les services de Pôle Emploi :

Marie HOSPITAL – marie.hospital@pole-emploi.fr ☎ 02 99 86 29 22

Sophie ROUAUD – sophie.rouaud@pole-emploi.fr ☎ 02 99 86 26 40

L'atelier relais communautaire est disponible

La Communauté de communes dont le développement économique est la première compétence a réalisé en 2013 deux ateliers relais sur la zone d'activités des Saillines à Saulnières (35 320), en bordure de la RD 777 axe Bain de Bretagne -Janzé. Les ateliers se situent donc seulement à 10 minutes de la 2x2 voies Rennes-Nantes (la RN 137). Les deux ateliers relais disposent chacun :

- D'un accès distinct avec parking clôturé,
- D'un espace bureau avec hall d'accueil/showroom (22m²),
- D'un bureau de direction (10.2m²),
- D'une salle de repos avec coin kitchenette (17.9m²),
- D'un cabinet vestiaires (3m²) et sanitaires (2.32m²),
- D'un espace atelier de 200m² avec porte sectionnelle.

Les deux ateliers relais ont été construits pour accompagner les petites entreprises artisanales ou industrielles dans leur développement, ils représentent un véritable tremplin avec des loyers inférieurs à ceux du marché.

Depuis leurs inauguration, les ateliers ont été occupés

par des entreprises de divers secteurs : garage auto, menuiserie,...

Aujourd'hui un des deux ateliers est disponible pour accueillir une nouvelle entreprise.

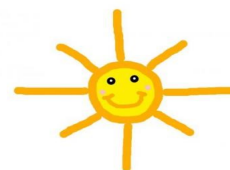
Pour connaître les tarifs ou visiter un des ateliers, contacter le service développement économique de Bretagne porte de Loire Communauté : 02 99 43 08 50 / conomie@bretagneportede Loire.fr



BIBLIOTHEQUE :

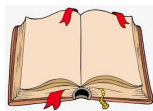
Horaires d'ÉTÉ : La bibliothèque sera ouverte pendant les vacances scolaires **le mardi de 18h à 19h, à partir du 9 juillet**. Ne vous inquiétez pas si vous ne rendez pas les livres à temps, votre durée de prêt est prolongée durant l'été !

Pensez désormais à réserver vos documents sur le site « Ma médiathèque en ligne » grâce à votre nouvelle carte.



A LA RENTRÉE :

Les animations proposées par la bibliothèque en lien et grâce à Bretagne Porte de Loire sont organisées dès septembre. Les inscriptions sont ouvertes. Notez dès à présent sur vos agendas les dates suivantes :



Samedi 7 septembre dès 9h45 : Les petites histoires (3/6 ans) animée par Fanny Corbé d'histoires de Grandir. Places limitées.

Samedi 21 septembre 14h30 : atelier huiles essentielles niveau 2 animé par Caromanaturo. Places limitées et réservées aux personnes ayant déjà participé au niveau 1 ou ayant des notions sur les huiles essentielles.

Le Mois du doc aura lieu cette année à Ercé-en-Lamée en novembre. Nous sommes en préparation pour vous proposer des films documentaires de qualité dans les communes participantes. Rendez-vous cet automne pour l'évènement !

En partenariat avec le RIPAME de Bretagne Porte de Loire, la bibliothèque a en sa possession la mallette « **Pour les enfants... pour être heureux : La bientraitance** ». Celle-ci a pour but d'accompagner les parents et professionnels de l'enfance vers un mode d'éducation bienveillant, positif et non-violent à l'égard des enfants. Elle est belle, elle contient des outils variés, vous pourrez l'emprunter dès septembre après avoir assisté à une démonstration des outils par Céline.

AGENDA JUILLET AOÛT SEPTEMBRE 2019

HORAIRES D'ÉTÉ DE LA MAIRIE ET DE L'AGENCE POSTALE :
DU VENDREDI 12 JUILLET AU VENDREDI 23 AOÛT
FERMETURE À 16H30 AU LIEU DE 19H LE VENDREDI

Samedi 20 juillet

Etang communal

Repas champêtre

A partir de 19H30

Adultes 12 € - Enfants 7 €

(dont 1 € de consigne pour les gobelets)

Menu : kir, piémontaise, saucisse frites, fromage , glace, café

Sur réservation 02 99 44 30 23 / 06 07 95 91 01

Organisé par le Comité des fêtes

23H00 Feu d'artifice

(Offert par la municipalité)

Bal populaire



DIMANCHE 7 JUILLET
CONCOURS DE PALETS
LES PALETTISTES DE LA FLEURIAIS

SAMEDI 7 SEPTEMBRE 2019
CONCOURS DE PALETS
SOCIETE DE CHASSE SAINT HUBERT
ÉTANG COMMUNAL

SAMEDI 7 SEPTEMBRE
TOURNOI DE FOOT DES JEUNES
TERRAIN DE FOOT ERCÉ
TRIANGLE FOOTBALL CLUB

DIMANCHE 15 SEPTEMBRE 2019
COMMÉMORATION DE LA STÈLE
20 ème Anniversaire de la pose de la
STÈLE à la Nouette

Pêcheurs, n'oubliez pas vous pouvez exercer votre
passion à l'étang communal...
CARTES DE PÊCHE EN VENTE
CHEZ NADIA ET MALIK / EPI SERVICE

Colis GRILLADES POUR L'ÉTÉ :

Valable jusqu'au 31 août :

- 500g de chipolatas
- 500g de merguez (bœuf agneau)
- 1 kg de saucisses
- 1 kg de chorizo à griller (bœuf et porc)



24.50 € Le Colis de 3 kg soit 8.16 € le kg

Viande origine France fabrication maison

Boucherie MERCIER

02 99 44 30 23

Donnez une nouvelle vie
à vos souvenirs

FILMOPIX

vous propose de transférer vos films sur DVD. Vous allez pouvoir faire transférer et retoucher une multitude de formats : films (8 mm./ Super 8), vidéos (VHS / Vidéo 8), photos, diapositives, disques vinyles et cassettes audio.

www.filmopix.fr ou contacter le 06 87 13 66 84. FILMOPIX
Eric SEGUINOT Ercé en Lamée.

Artisans, commerçants, associations, faites nous parvenir vos articles par mail : communication@erceenlamee.fr